



BATIK

Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication

Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS

**l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal
n° 46 mai 2003**

Sommaire

Editorial

L'ART déjà fragilisée...

Actualités

Exercice 2002 de la Sonatel : Activités en hausse mais bénéfiques en baisse

Abdoulaye Wade présente le volet TIC du NEPAD via une visioconférence sur IPv6

La RTS et la Pyramide culturelle sénégalaise lancent de la chaîne RTS 2

Coup de gueule de Michel Mavros

Le site Web de l'ART est enfin opérationnel

Le Ministère de l'Éducation créé une commission spécialisée sur les TIC

Politique

L'Administration poursuit son effort de modernisation

La Sonatel s'interroge sur l'évolution du régime des télécommunications

Une cinquantaine de demandes de fréquences pour l'ouverture de radios communautaires

Nomination de Malick Guèye au poste de Directeur général de l'ART

Infrastructures et services

Worldspace présente ses solutions de Datacasting

Réduction de la durée de validité des cartes pré-payées Diamono

Extension de la zone de disponibilité de l'ADSL

La Sonatel impose de nouvelles contraintes aux gérants de télécentres

Radio Dunya installe une station à Bakel

La Sonatel propose désormais un bouquet de services d'information par téléphone

Projets

Un Cyber-village devrait voir le jour sur le site du Technopole de Dakar

Worldspace envisage de créer une usine d'assemblage de radios satellite au Sénégal

Bientôt une offre d'accès haut débit par satellite au Sénégal

Vers le paiement électronique des taxes et droits de douanes

Rendez-vous

Symposium panafricain sur les centres multimédia communautaires (12-17 juin 2003)

Editorial

L'ART déjà fragilisée...

Créée par l'article 42 de la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des Télécommunications, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) qui commençait à devenir réellement opérationnelle après la signature du décret n° 2003-63 du 17 février 2003 fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement et la nomination le 17 avril 2003 des membres du Conseil de la régulation, vient d'être sérieusement fragilisée par le remplacement inopiné de son Directeur général. Certes, cette décision est tout à fait légale puisque au vu de l'article 48 de la Loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des Télécommunications, il est simplement mentionné que le Directeur général est nommé par décret contrairement à ce qui se fait en France où les membres du collège de l'ART sont désignés pour un mandat de six ans de manière irrévocable et non reconductible. Cette décision pour le moins surprenante fragilise cette institution destinée à jouer un rôle central dans le paysage sénégalais des télécommunications puisque l'Etat s'est engagé, dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), à mettre fin au monopole dans les domaines de la téléphonie vocale, nationale et internationale, de la transmissions de données, le télex, la télécopie, les services de liaisons spécialisées privées et les services fixes par satellite entre 2003 et 2006. Pire, les contentieux qui opposent déjà régulièrement la Sonatel avec les fournisseurs d'accès Internet, l'opérateur de téléphonie mobile, les gérants de télécentres, les opérateurs de terminaison d'appels, les consommateurs, etc., font qu'il est indispensable que le Sénégal dispose d'un organe de régulation en mesure d'exercer ses prérogatives dans l'indépendance, la transparence et l'impartialité les plus totales. Or, la valse des responsables à la tête d'un organe aussi important que l'Agence de régulation des télécommunications et le fait de nommer à la tête de l'ART, comme au sein du Conseil de la régulation, des personnes dont la durée du mandat n'est pas fixée et qui peuvent être révoquées du jour au lendemain sur une simple décision du Président de la République ne contribuent guère à apaiser les craintes de ceux qui ont décidé d'investir dans ce secteur prometteur. En effet, les conditions et les rumeurs qui entourent le remplacement de Mactar Seck par Malick Guèye à la tête de l'ART font craindre à beaucoup une volonté d'instrumentalisation de l'organe régulateur qui augure mal du climat de transparence qui devrait normalement prévaloir tant pour l'attribution des licences, autorisations et autres agréments que pour l'instauration d'une concurrence saine et loyale sur le marché des services de télécommunications. Déclarer urbi et orbi que la clé du développement réside dans l'investissement privé est une chose mais être en mesure de mettre en place les mécanismes capables de sécuriser les investisseurs potentiels et d'instaurer un climat de confiance en est une autre. Espérons simplement que cette nouvelle affaire ne sera pas un élément de plus qui viendra renforcer le mur d'obstacles qui entrave depuis des années le développement du secteur malgré l'existence d'une infrastructure adéquate, de promoteurs ambitieux et de projets innovants.

**Amadou Top
Président d'OSIRIS**

Actualités

* Exercice 2002 de la Sonatel : Activités en hausse mais bénéfices en baisse

Le 2 mai 2003, le Directeur général de la Sonatel a présenté à la presse les comptes officiels de l'exercice 2002 comme l'y oblige sa présence à la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Il ressort des données présentées que le chiffre d'affaires 2002 a été de 162,9 milliards de Franc CFA soit une hausse de 11,3 % par rapport à l'année 2001 et le bénéfice de 46,48 milliards de Francs CFA en baisse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Pour l'année 2002, l'ensemble des investissements s'est élevé à 75,8 milliards de Francs CFA, dont 30 milliards de Francs CFA consacrés à l'acquisition d'une licence de télécommunications au Mali pour Ikatel, la filiale malienne de la Sonatel. Par rapport à l'année 2001, le total des investissements opérés au cours de l'exercice 2002 a connu une hausse de 60,9%. Avec 80% de parts de marché, la Sonatel domine le marché des télécommunications au Sénégal avec notamment 455 645 abonnés au téléphone mobile (en hausse de 51%) et 224 623 abonnés au téléphone fixe (en baisse de 1,6%), soit une diminution d'environ 30 000 abonnés que la société explique par « un nettoyage de sa base d'abonnés ».

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* Abdoulaye Wade présente le volet TIC du NEPAD via une visioconférence sur IPv6

Le 7 mai 2003, dans le cadre du Salon des hautes technologies de l'information et de la communication (SHTIC) organisé par l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT), de Président Abdoulaye Wade a fait une visioconférence entre le Palais de la République, le siège du réseau RENATER à Paris (France) et le Centre international du commerce extérieur du Sénégal (CICES) où se déroulait le SHTIC. A cette occasion, il a exposé les grandes lignes du volet « Technologies de l'information et de la communication » du NEPAD. Sur le plan technique, le réseau de la Sonatel utilisant actuellement la technologie IPv4 Unicast, il a été nécessaire de créer des tunnels entre les différents sites pour construire un réseau parallèle IPv6 Multicast de manière à pouvoir faire non seulement de l'Unicast (point à point) mais aussi du Multicast (point à multi-points).

SHTIC : <http://shtic.esmt.sn/>

ESMT : <http://www.esmt.sn/>

RENATER : <http://www.renater.fr/>

* La RTS et la Pyramide culturelle sénégalaise lancent de la chaîne RTS 2

En collaboration avec la Radiodiffusion télévision sénégalaise (RTS), la Pyramide culturelle sénégalaise (PCS) vient de lancer une chaîne de télévision orientée vers la culture et le sport. Baptisée « Télévision sénégalaise 2 Origines SA-RTS », cette chaîne de télévision est apparue depuis le 3 mai 2003 et se présente actuellement sous la forme d'une mire accompagnée d'un fond sonore musical sur laquelle apparaît par moment un logo et l'inscription « Télévision sénégalaise 2 Origines Sa-Rts. Prochainement » suivi de clips musicaux diffusés en boucle. Cette nouvelle chaîne n'est pas une télévision privée à proprement parler puisqu'elle résulte d'un accord de partenariat signé entre la RTS et la PCS depuis mars 2002. Pour émettre, elle utilise un canal libre (le canal 23 UHF) qui appartient à la RTS et qui était jusqu'alors inutilisé. Pour mener à bien ce projet, un studio de télévision d'un coût de 600 millions de Francs CFA comprenant les équipements de base jusqu'à l'émetteur pour la régie finale a été

acquis. Après la période-test, les émissions devraient démarrer dans le courant du mois de juin 2003. Pour mémoire, il faut rappeler que l'Etat s'oppose toujours à la création de stations de télévision privées au Sénégal.

RTS : <http://www.rts.sn/>

* Coup de gueule de Michel Mavros

A l'occasion de l'anniversaire de la fermeture du Métissacana, le premier cybercafé d'Afrique de l'Ouest, Michel Mavros a publié un communiqué de presse dans lequel il dénonce avec virulence la situation qui prévaut aujourd'hui dans le secteur des TIC au Sénégal. Il y dénonce pêle mêle les méfaits du monopole de la Sonatel, le laxisme complice de l'Etat, l'absence de politique nationale, la mise à l'écart du secteur privé national, etc. L'intégralité de ce texte est consultable sur le site Web d'Osiris à l'adresse suivante : <http://www.osiris.sn/article474.html>.

* Le site Web de l'ART est enfin opérationnel

Créée en janvier 2002, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) n'avait, jusqu'à une date récente, pas de site Web opérationnel ce qui était pour le moins paradoxal pour un organisme de cette nature. Cette lacune a été réparée depuis peu avec la mise en ligne d'un site Web réalisé par la société People Input. Assez bien fait, celui-ci propose différentes rubriques présentant l'ART, les textes juridiques (Code des télécoms et autres lois), les textes réglementaires, les textes communautaires (UEMOA), les différents régimes définis par la loi (licences, autorisations, agréments, déclarations et installations libres), des formulaires, un bref état des lieux des TIC au Sénégal, l'actualité du secteur, etc. Le site, qui dispose d'une version en français et d'une version en anglais, offre également un forum destiné aux acteurs du marché des télécommunications au Sénégal, une lettre d'information électronique, un moteur de recherche et bientôt un glossaire.

ART : <http://www.art-telecom-senegal.org/>

* Le Ministère de l'Education créé une commission spécialisée sur les TIC

Par un arrêté en date du 13 mai 2003, le Ministre de l'Education a créé une Commission nationale pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'école (COMNITICE). Cette commission est chargée, en étroite collaboration avec la Cellule informatique du Ministère de l'éducation (CIME), de conduire la réflexion sur les aspects pédagogiques et didactiques des apprentissages liés à l'utilisation de l'outil informatique à l'école.

Ministère de l'éducation : <http://www.education.gouv.sn/>

Politique

* L'administration poursuit son effort de modernisation

Poursuivant son effort de modernisation, l'administration sénégalaise, via la Direction informatique de l'Etat, vient de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de 10 serveurs, 400 micros- ordinateurs, 410 onduleurs et 137 imprimantes.

* La Sonatel s'interroge sur l'évolution du régime des télécommunications

La Sonatel, qui bénéficie jusqu'à présent d'un monopole pour l'exploitation de la téléphonie fixe et de la fourniture de liaisons spécialisées, s'inquiète du fait que l'Etat n'ait pas encore dévoilé ses intentions sur le schéma qu'il compte mettre en place à partir de juillet 2004.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* Une cinquantaine de demandes de fréquences pour l'ouverture de radios communautaires

Le 3 mai 2003, à l'occasion d'un panel organisé pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, Abdou Fall, Ministre de la Culture et de la Communication, a révélé qu'une cinquantaine de demandes de fréquences pour l'ouverture de radios communautaires sont actuellement à l'étude par ses services. Concernant des ethnies, des confessions religieuses, des quartiers, des villages, des entités plus ou moins étendues, elles sont, selon le Ministre de la Culture et de la Communication, en nombre beaucoup trop important et le traitement de ces nouvelles demandes devrait être subordonné à l'évaluation des expériences de radios communautaires déjà existantes.

* Nomination de Malick Guèye au poste de Directeur général de l'ART

A l'issue du Conseil des ministres du 27 mai 2003, il a été annoncé la nomination de Malick Guèye, précédemment Directeur des grands travaux à l'Agence nationale chargée de la promotion des investissements et des grands travaux (APIX), au poste de Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) en remplacement de Mactar Seck qui avait été nommé à ce poste le 17 janvier 2002.

Infrastructures et services

* Worldspace présente ses solutions de Datacasting

Le 8 mai 2003, Worldspace, société mettant en œuvre un système de radiodiffusion numérique par satellite s'appuyant actuellement sur les satellites géostationnaires AfriStar et AsiaStar, a organisé une séance de démonstration des nouveaux services qu'elle propose dans la zone de couverture du satellite AfriStar. Le premier d'entre eux est « La Presse quotidienne par satellite » (PQS) qui permet de recevoir tous les jours à heure fixe les journaux « Le Monde », « La Tribune » et « L'Équipe » en format PDF. Pour ce faire, il faut souscrire un abonnement et disposer d'un récepteur Worldspace, d'un Digital Data Adapter (DDA) et d'un ordinateur. Le second service, reposant sur le même équipement de base, est la transmission de données par satellite (Datacasting) qui est facturé sur la base du volume de données transmises. Ce système permet de transmettre des données numériques dans des zones où les infrastructures de communications sont chères, peu fiables ou inexistantes et présente l'avantage de ne pas nécessiter une connexion téléphonique ou à Internet. Ces deux services, la PQS et le Datacasting sont actuellement commercialisés au Sénégal par la société Richard Equipement.

Worldspace : <http://www.worldspace.fr/>

* Réduction de la durée de validité des cartes pré-payées Diamono

Désormais la durée de validité des cartes pré-payées Diamono est de deux mois à compter de la date de rechargement. Au-delà de cette période de deux mois et quel que soit le montant du crédit restant, l'abonné ne peut plus émettre de coups de téléphone et peut uniquement recevoir des appels pendant une période de trois mois.

Alizé : <http://www.alize.sn/>

* Extension de la zone de disponibilité de l'ADSL

Dans un encart publicitaire publié dans les journaux de la place, la Sonatel a annoncé l'extension de la zone de disponibilité de l'ADSL. Désormais, l'Aéroport, Ngor village, Diamalaye 1, la cité BCEAO, Yoff côté imprimerie Tandian, la Cité Air France, Liberté 6, Sacré Cœur 3, les HLM Grand Yoff, la Patte d'Oie, Scat Urbam, la cité SIPRES 2, Hann Maristes, Dalifort, le Môle 8 Sonacos, l'entrée de la cité Elisabeth Diouf et les immeubles de l'Espace Résidences sont désormais couverts par l'ADSL.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* La Sonatel impose de nouvelles contraintes aux gérants de télécentres

La Sonatel a décidé d'imposer de nouvelles contraintes aux gérants de télécentres qui devront désormais disposer d'un espace d'au moins 12 m² incluant une salle d'attente, d'un bureau pour le gérant et d'un minimum de deux cabines téléphoniques, même si la location ne porte que sur une ligne. Par ailleurs, les propriétaires de télécentres ne pourront plus vendre toutes sortes de produits et devront se limiter à la commercialisation de produits en rapport avec les télécommunications comme les cartes pré-payées, les téléphones cellulaires, les accessoires de téléphonie, etc. En contrepartie, la Sonatel accordera une réduction de 16 % sur leur facture téléphonique aux télécentres qui feront un chiffre d'affaires d'au moins 2 500 unités par bimestre, réduction qui pourra s'élever à de 20% s'ils atteignent les 5 000 unités par bimestre. Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans un contexte où la Sonatel impose désormais le paiement de ces factures à date fixe et refuse depuis près de trois ans l'ouverture de nouveaux télécentres à Dakar et dans sa banlieue alors qu'elle multiplie l'implantation de télécentres lui appartenant.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* Radio Dunya installe une station à Bakel

Depuis le 25 mai 2003, la station Radio Dunya de Bakel, ville située à 700 km de Dakar, a démarré ses émissions. Elle dispose d'un émetteur de 300 W qui lui permet de couvrir un rayon de 50 à 70 kilomètres.

* La Sonatel propose désormais un bouquet de services d'information par téléphone

Depuis le 26 mai 2003, la Sonatel propose désormais un bouquet de services d'information par téléphone accessible en composant le 500. D'un coût de 200 Francs CFA toutes les deux minutes à partir d'un téléphone cellulaire et de 300 Francs CFA toutes les deux minutes à partir d'un téléphone fixe, il permet de prendre connaissance de l'actualité (revue de la presse sénégalaise, flashes d'information, d'éditoriaux du jour, etc.), des heures de prières, de

l'horoscope, des résultats sportifs (courses hippiques, combat de lutte, compétitions de football, etc.) ainsi que des prix de certains produits issus de la pêche, de l'agriculture, etc. L'ensemble des informations disponibles sont produites par des partenaires extérieurs spécialisés dans les différents domaines.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

Projets

* Un Cyber-village devrait voir le jour sur le site du Technopole de Dakar

Le 8 mai 2003, Mouhamed Tidiane Seck, Directeur général de l'Informatique de l'Etat et Thierno Ousmane Sy, Conseiller spécial du Président de la République pour les TIC ont présenté à un parterre d'acteurs du secteur privé le projet de création d'un Cyber-village qui devrait s'installer sur le site du Technopole de Dakar. Ce projet de parc technologique, dont le coût est estimé à 22 milliards de Francs CFA, devrait être totalement financé par le secteur privé et réalisé par un consortium piloté par le firme sud-africaine African Business Venture (ABV). Aucune date n'a été avancée ni pour la pose de la première pierre ni pour son lancement opérationnel.

* Worldspace envisage de créer une usine d'assemblage de récepteurs satellites au Sénégal

Lors d'une conférence de presse organisée par Worldspace, un de ses représentants a indiqué que sa société envisage de faire du Sénégal le pays pilote pour son programme d'installation d'unités d'assemblage de récepteurs satellites. Le prix de vente de ces radios qui varie actuellement entre 130.000 et 150.000 Francs CFA pourrait ainsi passer en dessous de la barre des 100.000 franc CFA. Pour concrétiser cette perspective, Worldspace compte lancer une campagne de prospection afin de trouver des partenaires sénégalais qui se verrait délivrer des licences.

Worldspace : <http://www.worldspace.fr/>

* Bientôt une offre d'accès haut débit par satellite au Sénégal

Le groupe français Geolink, fournisseur de solution de communication mobile par satellite, propose désormais au Nigeria, en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo (RDC), au Cameroun et au Sénégal le service « Geolink Access » qui est une offre d'accès Internet haut débit bi-directionnelle mis en place avec l'opérateur Eutelsat. Destinée en priorité aux professionnels (PME, administrations, ONG et cybercafés), ce système permet d'éviter l'installation d'équipements lourds et ne nécessite aucun raccordement au réseau téléphonique terrestre ou mobile. Le prix d'abonnement mensuel à ce service varie entre 780 Euros (Geolink S-Lan pour 12 ordinateurs connectés) et 1.400 Euros (Geolink L-Lan pour 24 ordinateurs connectés). Au Sénégal, le groupe ISERCOM, créé par Ababacar Diop, compte utiliser ce système dans ses cybercafés.

Géolink : <http://www.geolink.fr/>

* Vers le paiement électronique des taxes et droits de douanes

Le 27 mai 2003, un séminaire de validation a réuni les différents partenaires, les experts et les acteurs des transactions commerciales et financières du futur système de paiement électronique des taxes et droits de douanes afin d'en examiner l'architecture technique. Cet outil devrait permettre à des intervenants identifiés de payer directement des taxes et droits de douanes au Trésor public afin que ce dernier puisse délivrer la quittance permettant au commissaire agréé en douane (Cad) d'étudier le bon à enlever (Bae) pour retirer les marchandises. Ce système autorisera la transmission et l'acceptation d'ordres de virement irrévocables mais ne permettra pas le paiement direct par carte de crédit. C'est une société française du nom de Paybox qui devrait assurer la mise en relation des acteurs en ayant pour mission de donner des ordres aux banques et en retour de les recevoir. Cette plate-forme qui vise à renforcer les capacités des autorités douanières en matière de génération et de sécurisation des recettes devrait être réalisée par la société Gaïndé 2000.

Gaïndé2000 : <http://www.gainde200.sn/>

Paybox services : <http://www.paybox.com/>

Rendez-vous

* Symposium panafricain sur les centres multimédia communautaires (12-17 juin 2003)

Un symposium panafricain sur les Centres Multimédia Communautaires (CMC) se tiendra du 12 au 17 juin 2003 à Dakar (Sénégal) sous l'égide de l'UNESCO en collaboration avec l'AMARC Afrique. L'objectif de cette réunion est d'avoir de plus amples informations sur la manière dont les stations de radio communautaire africaines utilisent les technologies de l'information et de la communication en vue d'établir une stratégie de développement de CMC sur une plus grande échelle en Afrique. La première partie de cette réunion consistera en un atelier organisé du 12 au 15 juin et qui réunira des représentants d'une sélection de stations de radio communautaire qui ont offert avec succès une certaine forme d'accès public aux TIC ou qui envisagent de le faire ainsi que des projets basés sur les TIC tels que les télécentres communautaires qui prévoient de commencer à intégrer la radio communautaire en tant que partie de leurs activités. La seconde partie de la réunion aura lieu du 16 au 17 juin et réunira des partenaires internationaux notamment des agences nationales de développement des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales en une table ronde sur l'appui au projet de CMC en Afrique.

UNESCO/BREDA : <http://www.dakar.unesco.org/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>

Copyright © Osiris, mai 2003
